Equipements divers

Principales exigences

Certaines catégories d’équipements font l’objet de prescriptions spécifiques pour leur l’utilisation.

Le code du travail et ses arrêtés d’application définissent des obligations pour les machines à amenage manuel des pièces à travailler ou à déplacement manuel des outillages, les équipements pour lesquels il existe un risque de rupture ou d'éclatement, les machines et appareils portatifs pour emploi à la main, les meules, etc.

Thèmes liés

Thématiques RGIE > Travail et circulation en hauteur

Thématiques RGIE > Moteurs thermiques

Thématiques RGIE > Equipements de travail

Thématiques RGIE > Equipements de protection individuelle

Thématiques SST > Equipements de travail et EPI > Utilisation > Travaux temporaires en hauteur

Thématiques SST > Equipements de travail et EPI > Utilisation

Thématiques SST > Equipements de travail et EPI > Utilisation > Ascenseurs

Thématiques SST > Equipements de travail et EPI > Utilisation > Levage des charges

Dispositions applicables

Dispositions issues du code du travail	Dispositions spécifiques aux industries extractives

Section 3 : Utilisation et maintenance des équipements de travail	
Section 1 : Prescriptions techniques communes	
Décret n° 55-318 du 22/03/55 portant réglementation de la sécurité des silos et trémies dans les mines, minières et carrières.	Décret n° 55-318 du 22/03/55 portant réglementation de la sécurité des silos et trémies dans les mines, minières et carrières.
Arrêté du 21/03/83 fixant la date d'entrée en vigueur de règles générales de sécurité en ce qui concerne certaines catégories de machines et d'appareils portatifs pour emploi à la main fabriqués à partir du 1er/01/1983	
Arrêté du 15/10/81 : dérogation aux articles 101 (§ 1er) et 102 (§ 2) du règlement général sur l'exploitation des mines de combustibles (autorisation d'équiper les machines d'extraction d'un dispositif de freinage de sécurité à ressorts).	Arrêté du 15/10/81 : dérogation aux articles 101 (§ 1er) et 102 (§ 2) du règlement général sur l'exploitation des mines de combustibles (autorisation d'équiper les machines d'extraction d'un dispositif de freinage de sécurité à ressorts).
Arrêté du 28/07/61 fixant les mesures particulières de sécurité relatives à l'utilisation des meules et machines à meuler	

Source URL: *https://sstie.ineris.fr/taxonomy_term/332*